

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 337-2016

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :**

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté le règlement no 337-2016 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, lors de la réunion du conseil de la MRC tenue le 10 janvier 2017.

Cette modification **entre en vigueur le 10 janvier 2017**. Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Sainte-Adèle, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept (2017).



Jackline Williams  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackline Williams, directrice générale soussigné(e), de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 17 janvier 2017, entre 9h et 10h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2017

  
.....